

Le Lys de Saint-Joseph

Lettre des familles et amis de Saint Joseph des Lys

Numéro 5 - Supplément 1 — Juillet 2014

Le Lys de Saint Joseph est la lettre des familles et des amis de Saint Joseph des Lys.

n°5 - Supplément 1 - Juillet 2014
© Association Educative des Lys, 2014

Chers amis et bienfaiteurs de Saint Joseph des Lys,
Chers parents,

Vous vous demandez certainement ce qui se passe à Saint Joseph des Lys pendant les vacances. Les enfants ont quitté l'école le 1^{er} juillet... ils ont été remplacés dès le lendemain par une 'escouade' d'ouvriers de plusieurs corps de métier qui vont s'affairer pendant les deux mois d'été pour que nos travaux soient achevés dans les temps !

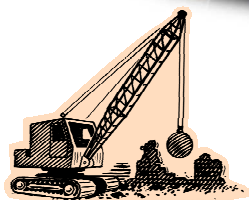
Un grand merci pour votre soutien présent et à venir

Avec l'assurance de notre entier dévouement,
L'Association Educative des Lys

Attention livraison !

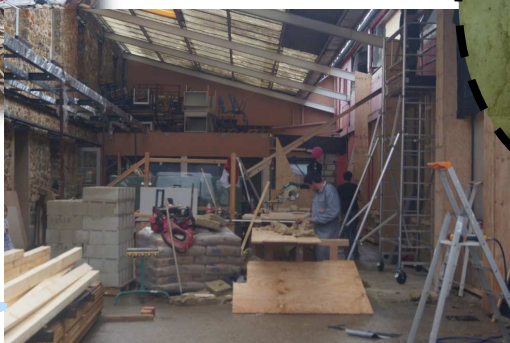


Sans attendre, ils percent, ils démontent !



Objectif - Eté 2014

- 4 nouvelles salles de classe
- 1 salle polyvalente
- 1 galerie extérieure
- 3 escaliers
- ...



Et ca avance...



Future salle polyvalente



Futures classes du 1^{er} étage



Emplacement de l'escalier



Et la passerelle...



Comment nous soutenir ?

• Dons déductibles de l'Impôt sur le Revenu (IRPP) ou de l'Impôt sur les Sociétés (IS)

Pour l'IRPP : 66% du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Pour l'IS : 60 % de votre don dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaires

Un don de 100 € ne vous coûte réellement que 34 euros

Chèques à l'ordre de « Association Educative des Lys ». Nous établissons des reçus fiscaux pour tous les dons. Un don même modeste peut nous aider !

• Dons déductibles de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF)

Si vous êtes assujéti à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune, sachez que la Fondation pour l'École (www.fondationpourlecole.org), qui a été reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 2008, vous offre un cadre pertinent. La Fondation soutient financièrement et matériellement les écoles libres.

Pour réaliser un don déductible de l'ISF, vous pouvez libeller votre chèque à l'ordre de la « Fondation pour l'École » et adresser votre don à l'école qui transmettra à la Fondation pour l'École.

La fondation vous adressera un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'ISF à hauteur de 75% du montant de votre don, la réduction maximum d'ISF ne pouvant dépasser 50 000 €.

Travaux été 2014 :

Montant total : 220 000 euros



Notre opération est financée ! l'école a emprunté 120 000 euros

Votre soutien permettra de ne pas débloquer la totalité du montant emprunté... et d'aborder d'autant plus sereinement les prochains mois.

Soutenez-nous !

Soyez des bâtisseurs pour donner le meilleur à la jeune génération



Association Educative des Lys /
Ecole & Collège Saint Joseph des Lys
38, rue Rémilly - 78000 VERSAILLES
Courriel : info@stjosephdeslys.fr